

24-05-03 Administration Générale – Cessions

Vente de la parcelle AD 291 – Avis du domaine

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 24-01-04 du 24 janvier 2024, le Conseil Municipal a approuvé la vente de la parcelle AD 291 au profit de la SARL IGLOO (B612 PROMOTION) ou toute autre société qui viendrait s'y substituer moyennant le prix de 1 000 000 euros.

Comme cela est précisé dans la délibération, France Domaine avait bien été saisie par nos services mais la commune n'a reçu son avis que le 27 mars 2024. Selon le pôle d'évaluation domaniale, la valeur vénale de la parcelle AD 291 est donc estimée à 950 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L2241-1 du CGCT, « toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité ».

Monsieur le Maire précise également que même si l'avis de France-Domaine est consultatif, l'estimation doit être rappelée sur la délibération, que sa mention est obligatoire et son absence entache d'illégalité la délibération de la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'avis de France Domaine 2024-42275-03521 du 27 mars 2024 qui complète la délibération 24-01-04 et qui sera annexé à cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte de l'avis de France Domaine 2024-42275-03521 du 27 mars 2024 qui complète la délibération 24-01-04 et qui sera annexé à cette dernière.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 14 mai 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 13 mai 2024

24-05-03 Administration Générale – Cessions

Vente de la parcelle AD 291 – Avis du domaine

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 18 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - REPELLINI Raymonde - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à M. SERVANT
Mme REPELLINI à Mme GEUSENS
Mme WOLFF à M. JOTHIE
M. SAHUC à M. ZAVROSA
M. BOUGAULT à M. BRUNEAU
M. COSSEY à M. PELLEGRIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :